Oublier, c'est trahir — Se souvenir, c'est servir

69e Année. — N° 63. — Le numéro : 15 centimes — LUNDI 3 MARS 1924.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois, 13.00 ; 6 mois, 26.00 ; 1 an, 50.00 — France et Belgique..... » 14.00 ; » 27.00 ; » 53.00 — Union postale..... » 22.00 ; » 43.00 ; » 82.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS. ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter, 1189. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille.

CHAUSSURES
RATON pour HOMMES
Quelques prix :
ARTICLES SACRIFIÉS
Choix énorme
de 39, 44, 45 et 46
Balmoral bout verni 28 fr.
Balmoral box. 2e ch. 35 fr.
Balmoral box, 1er ch. 45 fr.
Balmoral box, bout golf 42 fr.
Derby box, b. verni 42 et 38 f.
ARTICLE de FATIGUE
Napolitain cheville bois 42.50
Napolit. chev. bois et fer 45 f.
Balm. box pr voyageurs 45 f.
IIIe Boîte box p. aviat. 90 f.
Cadeaux aux Acheteurs

RATON pr HOMMES (suite)
Balmoral box bout verni 45 f.
Balmoral box bout verni 50 f.
Balm. box b. v., tige dr. 59.50
Balm. chev., bout verni 60 f.
Balm. ch. b. v., t. drap 69.50
Balm. claq. v., t. drap 79 f.
ARTICLE Gd LUXE
Balmoral ch. bout verni 80f.
Balm. claq. et gar. verni 95 f.
Richelieu chev., b. verni 59 f.
Richelieu verni, 65 et 69 f.
A la Providence
59, Rue Pont-aux-Chênes, 59
ROUBAIX
Cadeaux aux Acheteurs

LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE A L'ETRANGER

Un progrès dans les relations commerciales internationales

Parmi les multiples sujets d'inquiétude ou de tristesse que les événements nous apportent trop souvent, nous devons nous efforcer de découvrir les motifs, plus ou moins solides, de prendre confiance et de ne désespérer ni de notre temps ni de notre pays.

Ces motifs existent plus nombreux qu'il ne semble tout d'abord.

Un d'entre eux nous paraît être les améliorations et progrès sociaux qui, malgré les obstacles, se réalisent peu à peu dans l'ordre des relations internationales.

A titre d'exemple, je citerai la Conférence internationale, convoquée à Genève, du 15 octobre au 3 novembre dernier, par le Bureau de la Société des Nations, en vue de simplifier les formalités douanières : sans bruit, elle a fait une œuvre des plus utiles qui vaut aussi comme manifestation de la bonne volonté des gouvernements pour faciliter les relations entre les peuples.

* *

Trente-cinq Etats, faisant partie de la Société des Nations ou leurs invités, comme l'Allemagne, s'y étaient fait représenter. Le gouvernement des Etats-Unis y avait envoyé des « observateurs ».

Enfin — et c'était là une très notable et fort heureuse innovation — la Chambre internationale de commerce, dont le siège est à Paris, avait été conviée à participer à ces réunions officielles. « Pour la première fois peut-être, lisons-nous dans une brochure de la Chambre internationale (1), les délégués d'une organisation internationale représentant les commerçants, les industriels et les financiers, se sont assis à la même table que les représentants du monde officiel, pour discuter en commun des problèmes d'un intérêt égal pour les uns et pour les autres. La Conférence a prouvé l'efficacité d'une telle collaboration et c'est là un fait important et pour le monde des affaires et pour les gouvernements ».

* *

Voyons maintenant les dispositions principales de la Convention, ainsi élaborée et adoptée à Genève. Elles sont incontestablement de nature à faire disparaître quelques-unes des difficultés qui gênent le commerce international. Toutefois il y a lieu de noter que la Convention ne touche à aucune question de politique douanière proprement dite. C'est un principe qui fut posé dès les débuts par les promoteurs de la Conférence.

Mais, à Genève, les gouvernement représentés se sont mis d'accord — et c'est là l'idée génératrice des diverses clauses de la Convention — pour faire disparaître tout ce qui dans les formalités douanières est compliication ou tracasserie inutile.

Voici, en effet, ce que décide l'article premier :

« Les Etats contractants s'engagent à poursuivre, par toutes mesures législatives ou administratives appropriées, la révision des dispositions établies par leurs lois ou règlements ou par les ordonnances et instructions de leurs autorités administratives, en ce qui touche les formalités douanières et similaires, *afin de les simplifier, de les adapter, de temps à autre, aux besoins des relations commerciales avec l'étranger et d'éviter à celles-ci tout obstacle qui ne serait pas indispensable à la protection des intérêts essentiels du pays.* »

Tel est le principe posé et unanimement adopté. Examinons comment la Convention s'efforce de le mettre en pratique.

* *

En premier lieu, elle fait une obligation aux Etats contractants de donner une large publicité à leurs lois et réglementations douanières.

Ainsi, les Etats s'engagent à ce qu'aucune mesure concernant les tarifs, la réglementation douanière, les restrictions d'importation et d'exportation ne soit mise en vigueur sans être portée *préalablement* à la connaissance du public par la publication dans le *Journal officiel* du pays ou « par toute autre voie de publicité officielle ou privée ».

Cette disposition perd cependant son caractère obligatoire « dans des cas de nature exceptionnelle où la publication préalable risquerait de porter atteinte aux intérêts essentiels du pays. » Cette réserve fut introduite à la demande de plusieurs délégations : elles ont fait observer qu'afin d'éviter la spéculation, de nouveaux droits d'entrée devaient, le cas échéant, pouvoir être discutés par le Parlement et décrétés dans l'espace d'une journée, parfois même au cours d'une séance de nuit, tenue entre la fermeture des bureaux des douanes la veille et leur ouverture le lendemain matin.

D'autre part, les gouvernements devront donner au public une image exacte de leur tarif douanier en publiant sous une forme aisément accessible, tous les droits et taxes applicables du fait de l'ensemble des dispositions en vigueur. Ils devront aussi publier tous les règlements visant les formalités douanières.

C'est là une mesure qui sera grandement appréciée du monde des affaires qui, maintes fois, a éprouvé un préjudice plus ou moins fort, résultant de l'application de formalités ignorées des intéressés.

* *

Les autres articles de la Convention de Genève sont inspirés du même esprit : on constate notamment une très opportune et très visible préoccupation de simplification et d'équité internationale dans les dispositions adoptées en ce qui concerne les échantillons et modèles dont on favorise l'admission en franchise provisoire, les certificats d'origine, les factures consulaires, les certificats techniques spéciaux et le dédouanement rapide des marchandises, sans parler de la visite des bagages des voyageurs.

Aussi, de quelque côté qu'on la considère, on ne peut que se féliciter de l'œuvre positive réalisée par la récente Conférence internationale de Genève.

MAX TURMANN.
Professeur à l'Université de Fribourg.

(1) « Les formalités douanières et les Conventions internationales de Genève » (Aux bureaux du Secrétariat général de la Chambre internationale de commerce, 33, rue Jean-Goujon, Paris).

BILLET PARISIEN

LES PROMESSES du Bloc des Gauches

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 2 mars. (Minuit).

Au fur et à mesure qu'approche la date des élections, on voit se préciser le terrain électoral sur lequel vont se placer les zélateurs du Bloc des Gauches. A l'électeur, ils vont tenir à peu près ce langage : « Tout le mal vient de ce que l'on n'a pas réalisé jusqu'ici une entente internationale; la baisse du franc, et partant la vie chère, en sont la conséquence. Envoyez-nous en majorité au Parlement, et nous réaliserons cette entente entre peuples. Aussitôt la crise actuelle disparaîtra, de lourds impôts seront inutiles, nous pourrons envisager une sérieuse augmentation de traitement des fonctionnaires, des pensions des mutilés; enfin, les charges fiscales reposeront sur les grosses fortunes, et non sur les petites bourses. »

Telle va être l'argumentation des radicaux-socialistes et des socialistes modérés. Il est bon d'en souligner le caractère spécieux.

Il est bien évident que l'incertitude de la situation extérieure est pour beaucoup dans notre difficulté actuelle, la carence de l'Allemagne, notamment, pèse sur notre budget, mais à qui la faute? Et les méthodes que se proposeraient d'appliquer les radicaux-socialistes auraient-elles beaucoup d'effet pour obtenir des paiements? Il y a, il est vrai, certains espoirs qui se font jour un peu partout à l'endroit de nos partis de gauche. Des alliés, par exemple, estiment que « avec eux, il y aura moyen de s'entendre ». Nous ne voulons pas chercher à savoir comment cette entente est conçue et à quel prix nous l'achèterions dans ces conditions. Il nous suffit de deviner que nos réparations en feraient les frais. Et nous ne parlons même pas de la question de sécurité.

Dans l'espoir que la « solution internationale » résoudrait toutes les difficultés, le Bloc des Gauches, s'il s'emparait du pouvoir, commencerait par ouvrir à nouveau le robinet des dépenses; il le faudrait pour tenir les promesses faites à l'électeur. Ce serait alors l'inflation inévitable et ses conséquences. La formule « le Boche paiera » a déjà fait beaucoup de mal; la formule « l'entente internationale arrangera tout » serait plus dangereuse encore.

R...

LE SHAH DE PERSE A PARIS

Paris, 2 mars. — Le Shah de Perse venant de Nice est arrivé ce matin, à 9 h. 55, à Paris.

LE SHAH DE PERSE

UNE TERRIBLE EXPLOSION DANS UNE USINE AMÉRICAINE

50 MORTS. — NOMBREUX BLESSÉS

New-York, 2 mars. — Une explosion terrible s'est produite hier dans une usine de produits azotés, près de Nixon, dans le New-Jersey, à quelques milles de New-York. Le bruit de l'explosion a été entendu à trente milles à la ronde; dans toute la région, les communications téléphoniques ont été interrompues.

Sur les 75 ouvriers qui se trouvaient dans le local où a eu lieu l'explosion, 50 furent tués sur le coup, et la plupart des autres grièvement blessés.

Les bâtiments de l'usine sont entièrement détruits.

La tombe du lieutenant Roosevelt en France

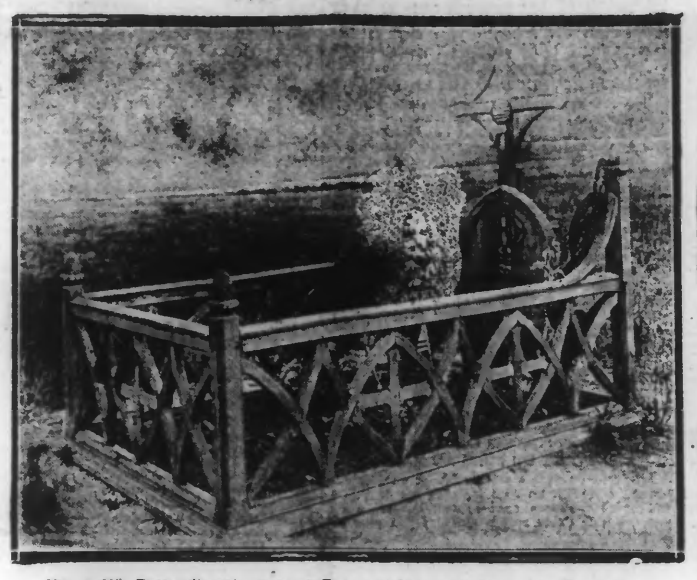

Mme et Mlle Roosevelt sont venues en France visiter la tombe de leur fils et frère, l'héroïque lieutenant Quentin Roosevelt, fils de l'ancien président des Etats-Unis, mort au champ d'honneur

UN DÉRAILLEMENT à la gare Saint-Lazare A PARIS

DEUX MORTS. -- SEIZE BLESSÉS

UN COMMUNIQUÉ DE LA COMPAGNIE DE L'ETAT

Paris, 2 mars. — La Compagnie des chemins de fer de l'Etat nous communique la note suivante :

Par suite d'une manœuvre intempestive d'aiguille, l'avant-dernière voiture du train 843, partant de Paris-Saint-Lazare, à minuit 14, par Rueil, a déraillé à la sortie de la gare Saint-Lazare.

Cet accident a occasionné la mort de deux voyageurs. En outre, une quinzaine de personnes ont été blessées, dont trois assez grièvement. Ces trois dernières ont été transportées à l'hôpital Beaujon; quant aux autres, elles ont pu regagner leur domicile.

M. Gilles Gardin, ingénieur en chef du contrôle s'est immédiatement rendu sur les lieux et a procédé à une enquête. Le directeur des chemins de fer de l'Etat s'est également rendu sur les lieux.

COMMENT S'EST PRODUIT L'ACCIDENT

Paris, 2 mars. — Voici des détails sur l'accident signalé par le communiqué de la Compagnie de l'Etat :

Le train de banlieue se rendant à Rueil, par Bécon, quittait, à minuit 14 la gare Saint-Lazare. Au départ, les voyageurs qui occupaient les deux dernières voitures eurent l'impression que le démarrage avait été d'une brusquerie anormale et l'un d'eux a même spécifié que la vitesse du train était inaccoutumée. Toutefois, le convoi roula à peu près normalement sur 440 mètres environ. Il arriva ainsi à la hauteur du signal d'entrée 332. Brusquement, l'attelage de l'avant-dernière voiture, un wagon à impériale, se rompit.

Sortant des voies, le véhicule parcourut encore quelques mètres et s'abattit lourdement sur le côté droit, dans un fracas de vitres brisées que dominaient les cris de douleur et d'effroi des voyageurs particulièrement nombreux.

Ce fut une panique compréhensible : on vit des femmes se soulever à la force du poignet, pour s'échapper par les portières, cependant que les hommes non blessés organisaient les premiers secours.

Bientôt accourait le petit personnel de la gare et les pompiers de la caserne Blanche, suivis peu après des voitures d'ambulance de l'hôpital Beaujon. Seize blessés plus ou moins gravement, furent transportés en quelques minutes au service de la gare Saint-Lazare, où ils reçurent les soins de M. Magnan, infirmier de nuit, et d'un voyageur, M. Got, étudiant à Rouen. Mais le cadavre d'une femme, dont on n'a pu encore établir l'identité, ne pouvait être dégagé, malgré les efforts conjugués des pompiers et des employés, de l'amas de planches et de tôles tordues.

Les blessés, dont quelques-uns ont pu regagner leur domicile après avoir été pansés, habitent tous la banlieue parisienne.

Malgré cet accident, le train de Rueil a continué son trajet en abandonnant sur la voie ses deux dernières voitures.

LES VICTIMES. — L'ENQUETE

Paris, 2 mars. — L'enquête commencée dès ce matin, pour établir les causes et les responsabilités du déraillement survenu à l'entrée du tunnel des Batignolles, se poursuit.

Des premières constatations, il ressort que l'accident est dû à une manœuvre intempestive d'aiguillage. Une aiguille, en effet, aurait été manœuvrée, alors que le train n'était pas complètement passé, provoquant ainsi le déraillement de la dernière voiture de voyageurs.

Le conducteur du train, le mécanicien ainsi que les aiguilleurs de service, ont été interrogés dans la matinée.

Il n'a pas été possible d'identifier le deuxième cadavre. L'une des victimes, Mlle Mais, 1, avenue Centrale, est décédée à l'hôpital Beaujon, où elle avait été transportée.

LES CRIMES D'EMMERIN ET DE BLANGY-LEZ-ARRAS

JEREMIE DARTOIS A-T-IL EU UN COMPLICE ?

Nous avons dit, en ce qui concerne l'assassinat du chauffeur Fournier, que M. Tilloy, commissaire de la brigade mobile, qui avait mené l'enquête à Arras, avait établi que les assassins étaient deux.

Après les révélations faites vendredi à M. Perny, chef de la Sûreté, à Lille, les policiers recherchent maintenant non plus qui a pu assassiner Fournier, mais plutôt comment le crime s'est produit.

Il y a tout lieu de croire qu'Elisa Legrand n'est pas étrangère à ce forfait. Elle connaissait Fournier pour s'être fait conduire plusieurs fois par lui d'Arras, où elle avait quelques relations, à Hénin-Liétard. Elle dut présenter Dartois au chauffeur de taxi qui le 29 décembre, le reconnaissant parmi les deux clients qui se présentaient à lui, n'eut pas à se méfier.

Quant à la tentative de vol qui se produisit le soir même du crime dans la rue du Crinchon à Arras, elle ne peut en aucune façon être imputable à Jérémie Dartois qui, comme nous le disions hier, descendait ce soir-là en gare de Lille à 22 h. 30.

DETAILS NOUVEAUX SUR L'ARRESTATION DU COUPLE

Une dépêche de La Haye signale que Dartois et Elisa Legrand étaient arrivés à Utrecht dans la matinée de lundi. Ils demandaient à l'hôtel où ils étaient descendus de les réveiller le lendemain à 9 heures.

Mise en éveil par la police belge qui lui demandait d'opérer l'arrestation du groupe, la police hollandaise après avoir acquis la certitude qu'elle se trouvait bien en présence de ceux qui étaient recherchés, résolut d'opérer l'arrestation sous plus tarder, et avec le minimum de risques.

Les policiers s'installèrent donc dans la salle à manger de l'hôtel où le couple devait descendre pour prendre son petit déjeuner. A l'entrée de Dartois et d'Elisa Legrand, ils les appréhendèrent aussitôt avant même que Dartois eut le temps de se servir du revolver automatique dont il était porteur.

Soumis alors à un interrogatoire immédiat, le couple nia être l'auteur du crime d'Emmerin et prétendit être venu en Hollande pour travailler dans le bâtiment. Il fut ensuite écroué à la prison d'Utrecht en attendant les formalités de l'extradition.

M. PIERRE DE LA GORCE chevalier de la Légion d'honneur

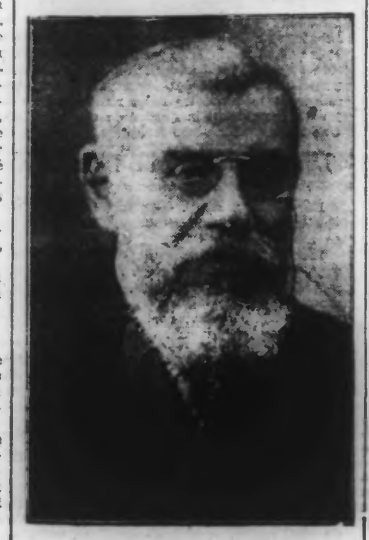

M. PIERRE DE LA GORCE

M. Pierre de la Gorce, de l'Académie Française, l'illustre historien, auteur de l' « Histoire religieuse de la Révolution française » et de l' « Histoire religieuse du Consulat et de l'Empire », vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur

Les relations franco-anglaises et la solution des problèmes actuels

LES LETTRES ÉCHANGÉES entre M. Mac Donald et M. Poincaré

On ne pourra apporter remède à la situation de l'Europe que par une action commune de la France et de l'Angleterre entreprise en pleine sympathie.

MAC DONALD.

Nous devons à la civilisation de demeurer unis. Puisque nos deux gouvernements ont conscience de ce devoir, il n'est pas possible que nous ne nous entendions pas pour le remplir.

POINCARÉ.

Paris, 2 mars. — On communique le texte des lettres échangées entre le premier ministre anglais et le Président du Conseil français :

La lettre de M. Ramsay Mac Donald

Dans la présente lettre, dit le Premier anglais, mon désir est de frayer la voie à une entente réciproque plus complète en passant en revue, sans réserve, les difficultés qui m'attendent et la manière dont moi-même j'envisage la situation.

M. Mac Donald examine ensuite les exigences et le poids de l'opinion publique en France et en Angleterre.

Les déceptions de la France

Il existe, en Angleterre, un sentiment très répandu que, contrairement aux stipulations du traité de Versailles, la France essaie de créer une situation qui puisse lui procurer ce qu'elle n'a pas réussi à obtenir pendant les négociations de paix entre les Alliés.

Et il y a eu en France beaucoup de gens à s'imaginer que la défaite intégrale de l'Allemagne les affranchirait automatiquement et pour toujours d'une menace qui, je m'en rends pleinement compte, était réelle.

La France a eu deux déceptions : sa sécurité n'est pas garantie et elle n'a pas obtenu les réparations qu'elle attendait.

Ce que l'Angleterre demande

La situation, en Angleterre, est entièrement différente.

Notre sécurité, sur terre et sur mer, dit M. Mac Donald, reste à l'abri des menaces. Mais notre vie économique a été mise dans un grave danger par suite, non pas de l'incapacité de l'Allemagne à payer une certaine somme en réparations, mais de la profonde et persistante dislocation des marchés de l'Europe.

A mon avis, c'est cet état de l'opinion publique dans les deux pays qui a vicié nos relations dans le passé et qui a souvent amené nos deux gouvernements à se laisser entraîner dans des querelles au sujet des symptômes de la maladie, sans s'efforcer, en toute clarté et par le bon sens, d'en rechercher les causes.

Je désire de tout mon cœur que vous et moi nous essayions, ensemble, de donner à ces deux parties de l'opinion, en France et en Grande-Bretagne, la confiance que leurs craintes et leurs ressentiments sont en voie de devenir sans fondement.

Le recours à la Société des Nations

Le peuple français désire la sécurité. Le peuple britannique caresse un idéal identique, mais, tandis que la France conçoit la sécurité en tant qu'assurée contre l'Allemagne seule, l'empire britannique attribue, à ce mot, une signification beaucoup plus large : **Ce que nous désirons, c'est la sécurité contre la guerre.**

C'est une affaire, je le crois, dans laquelle la Société des Nations, à la fois en la discutant et éventuellement, en agissant, pourrait jouer un rôle important.

C'est une politique, en faveur de laquelle on aurait à contrôler l'assentiment et la bonne volonté de tous les pays d'Europe. Mais c'est une politique qui ne peut être mise en train, que si la France et l'Angleterre sont tombées d'accord.

De la même manière, le peuple français désire obtenir des réparations; et il les conçoit surtout sous la forme concrète de versements faits par l'Allemagne pour les dommages matériels causés sur le territoire français.

Le peuple britannique, lui aussi, désire ardemment réparer les dévastations de la guerre; mais pour lui, cette dévastation doit s'interpréter en termes plus larges : en marchés ruinés, en pouvoir d'achats évanoui, en décadence du tonnage et du commerce étranger, en circulations monétaires dépréciées et instables, en chômage.

Toutefois, avant de pouvoir discuter ce problème, il nous faut évidemment attendre les rapports des comités d'experts, et je le fais dans l'espoir qu'ils rapprocheront votre pays et le mien.

Si nous pouvons réaliser un accord sur les principes essentiels qui nous inspirent et si ces principes peuvent être exposés à nos peuples respectifs et à l'opinion publique de l'univers, alors je n'ai guère de doute que des nombreux problèmes subsidiaires si embrouillés et épineux qu'ils puissent être devenus, ne seront pas impossibles à résoudre.

Je le répète, mon cher Premier Ministre, **on ne pourra apporter remède à la situation de commune de la France et de l'Angleterre entre l'Europe, c'est ma conviction, que par une action prise en pleine sympathie** pour les besoins l'une de l'autre et en avant sagement égard aux intérêts de l'univers tout entier.

La réponse de M. Poincaré

Je suis pleinement d'accord avec vous, répond M. Poincaré, tant sur l'exposé que vous faites des questions à régler, que sur les méthodes que vous envisagez pour les résoudre.

Les légitimes préoccupations de la France

La France est obsédée, depuis la signature de la paix, par deux légitimes préoccupations : Elle aspire à la réparation de ses dommages matériels et à l'établissement définitif de sa sécurité.

De son côté, la Grande-Bretagne, dont la guerre a profondément troublé la vie économique, désire avant tout la restauration des marchés européens, la reprise générale du travail, et la stabilité des relations internationales.

Loin d'être inconciliables, les intérêts et les vœux de nos deux pays sont tout à fait concordants et les uns comme les autres ne peuvent être satisfaits que par les mêmes moyens.

Lorsque nous demandons nos réparations et notre sécurité, nous n'obéissons pas à des sentiments étroits et égoïtes, nous cherchons simplement à réaliser les conditions d'une paix durable en Europe.

Sans cette paix fondée sur la justice, la vie commerciale et industrielle dont l'Angleterre souhaite la renaissance, ne serait malheureusement pas possible. Le jour, au contraire, où la France sera dédommagée de ses ruines et mise à l'abri des agressions, le continent tout entier aura plus de chances de recouvrer lui-même la tranquillité.

Elle ne demande que ce qui lui a été reconnu par le Traité

Quelles que soient les déceptions qu'elle a pu éprouver et que vous voulez bien ne pas contester, la France n'a jamais rien cherché en dehors de ce qui lui a été reconnu par le traité.

Si ce traité avait été exécuté elle ne se serait jamais plainte, elle n'a pas conçu, au jour de la victoire, des espérances illimitées, elle n'a pas compté sur des recouvrement impossibles, elle a simplement espéré qu'on lui paierait ce qui lui était dû. Elle a simplement compté sur le respect des signatures données.

Parmi les erreurs d'appréciation que commit à notre égard une partie de l'opinion britannique, celle qui nous parut le plus incompréhensible et qui nous attriste le plus, est celle qui a trait à nos armements militaires.

En attendant qu'il nous soit donné, s'il est possible, des garanties plus efficaces pour le maintien de la paix, nous avons tenu à garder le contact avec toutes les nations qui ont intérêt à l'application loyale des traités dont est sorti le nouveau statut de l'Europe.

Il n'y a rien là qui puisse porter ombrage à l'Angleterre.

Nous avons occupé la Ruhr pour déterminer l'Allemagne à s'acquitter envers nous et pour vaincre la résistance opiniâtre des magnats de l'industrie germanique. Ce moyen de pression cessera, comme nous l'avons annoncé, le jour où l'Allemagne se sera libérée.

L'occupation rhénane

D'autre part, **l'occupation rhénane prendra fin quand les conditions marquées par le traité seront remplies et que notre sécurité sera garantie.**

Les experts ne tarderont pas, sans doute, à déposer leur rapport. La Commission des réparations et les gouvernements alliés examineront suivant leurs attributions respectives, les avis donnés par les techniciens.

Nous pourrons ensuite, je l'espère, aboutir rapidement à un règlement d'ensemble et obtenir que l'Allemagne l'exécute.

Qu'il s'agisse, d'ailleurs, d'augmenter le prestige de la Société des Nations, de hâter la réparation des désastres de la guerre, ou de consolider la paix du monde, j'ai, comme vous, la conviction que **les résultats seront d'autant plus rapides et d'autant plus heureux que l'entente sera plus étroite entre nos deux pays.**

« Nous devons à la civilisation de demeurer unis. »

Je vous suis reconnaissant de l'avoir vous-même si nettement affirmé. Pas plus que vous, je ne puis concevoir une Angleterre ou une France séparée l'une de l'autre ou même indifférentes l'une de l'autre.

Ce n'est pas seulement la France, ce n'est pas seulement l'Angleterre qui auraient à payer la rançon de ces dissentiments, ce serait toute l'Europe, ce serait toute l'humanité.

Nous devons à la civilisation de demeurer unis. Puisque nos deux gouvernements ont conscience de ce devoir, il n'est pas possible que nous ne nous entendions pas pour le remplir.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DE LA DROME

Un socialiste remplace un radical-socialiste

Voici les résultats de l'élection sénatoriale de la Drôme, en remplacement de M. Joseph Reynaud, radical-socialiste, décédé :

Inscrits : 725; votants, 715 ; bulletins blancs, 5.

Suffrages exprimés : 710; majorité absolue, 356.

Ont obtenu : MM. Valette, conseiller général, maire de St-Vallier, socialiste, 360 voix, **élu**; Ravisa, ancien député, maire de Montélimar, radical-socialiste, 147 voix; Docteur Evmard, conseiller général, radical-socialiste, 128 voix; Rozier, conseiller général, radical-socialiste, 52 voix; Gorin, publiciste, radical, 44 voix; Vachez, professeur au Collège Rollin, 7 voix ; Didelot, républicain-radical indépendant, 2 voix (siège gagné par le parti socialiste).

LA FAIM FAIT SORTIR LES LOUPS DE LA FORÊT DE CLAIRVAUX

Chassés par la faim et la neige, les loups sont apparus aux abords de la forêt de Clairvaux. Des battues ont été immédiatement organisées et n'ont donné aucun résultat jusqu'à présent.

UN DRAME EN ILLE-ET-VILAINE

UN ALCOOLIQUE TUE SA FEMME DEVANT SES TROIS ENFANTS

Rennes, 2 mars. — Dans la soirée d'hier, un drame atroce s'est déroulé au village de Lodiais, près de Retiers (arrondissement de Vitré). Un journalier de 36 ans, Armand Daussy, réformé de guerre, s'était marié en 1917, avec Marie Gaillard, 27 ans.

Le mari, brutal et alcoolique, faisait de son épouse, mère de trois enfants, une véritable martyre.

Hier soir, en rentrant de son travail, Daussy, qui était pris de boisson, ne trouva pas le dîner préparé. Furieux, il se jeta sur sa femme, la renversa sur le sol, et l'assomma à coups de sabots. Les trois enfants assistèrent, épouvantés, à cette scène tragique, en poussant des cris d'effroi.

Quand le malheureux eut rendu le dernier soupir, l'alcoolique la prit dans ses bras et la jeta sur le lit. Puis il appela les voisins et leur dit : « Venez vite, ma femme est morte! »

L'assassin a été arrêté et écroué à la prison de Vitré.